



COMPTE-RENDU Assemblée Générale Ordinaire du 09/03/2019 Bilan saison 2017/2018

Présent(e)s à la tribune :

- Madame Isabelle POURGINE, Présidente de la MJC de Lézignan-Corbières,
- Madame Valérie DUMONTET, Vice-Présidente du Conseil Départemental
- Madame Nicole BOUSQUET, Conseillère Municipale déléguée à la MJC,
- Monsieur Daniel JEAN-PIERRE, Directeur de la FRMJC
- Monsieur Julien SANS, Directeur de la MJC de Lézignan-Corbières,
- Monsieur Jean PÉRILLOU, Trésorier de la MJC de Lézignan-Corbières,
- Madame Delphine PAUBLANT, Secrétaire Générale de la MJC,

La séance est ouverte par la Présidente, Isabelle POURGINE à 9h45.

Elle remercie de leur présence les partenaires et excuse les absences du Maire de Lézignan-Corbières, Michel MAIQUE, du Directeur de la DDJS et de Marc AUZEVILLE, Président de la FRMJC.

Chaque participant s'est vu remettre le dossier complet contenant les rapports et bilans, téléchargeable sur le site internet de la MJC en recopiant le lien suivant : <http://www.mjc-lezignan-corbieres.com/downloads>).

Delphine PAUBLANT, Secrétaire Générale assurera la fonction de secrétaire de séance.

Julien SANS, Directeur, expose les modalités pratiques concernant l'organisation des différents votes.

1 / Rapport Moral et d'Orientation :

La Présidente de la MJC, procède à la lecture du rapport moral et d'orientation :

Nous voici, une fois encore, réunis pour la traditionnelle Assemblée Générale de notre MJC. C'est un moment important, un temps de transparence, un temps qui permet de faire évoluer l'association dans ses grandes orientations.

Les adhérents doivent se sentir concernés par le fonctionnement de la structure qui leur procure, je l'espère, un certain épanouissement à travers une pratique culturelle, sportive ou éducative.

C'est d'autant plus indispensable dans cette période très tendue que connaît notre pays.

En effet dans le contexte actuel de défiance vis-à-vis des institutions, il est nécessaire d'ouvrir des espaces de réflexion sur le projet de société et son fonctionnement (démocratique), en impliquant les citoyens dans un réel processus d'appropriation et redéfinition de ce socle commun qui est la République.

Partenaires des collectivités territoriales, les MJC, porteuses d'un projet d'éducation, sont des espaces de possibles et de liberté où se fabriquent le « faire ensemble » et se développent des initiatives citoyennes.

Avec d'autres acteurs de l'Éducation Populaire, elles constituent des lieux de pédagogie de l'action où se vivent les valeurs de la République, les principes de laïcité. Elles créent des situations d'apprentissage qui invitent à toutes les formes d'engagement. Les MJC suscitent, facilitent et structurent la participation des habitants à la démocratie locale.

UN PROJET ASSOCIATIF QUI PENSE LA MJC DE DEMAIN Tournée vers le NUMÉRIQUE ...

Le projet associatif est le résultat d'une réflexion collective sur ce que souhaitent réaliser les acteurs de l'association et sur la manière dont ils veulent le faire, compte tenu de la situation actuelle de leur structure. Il répond globalement à trois grandes questions :

- Qui sommes-nous ?
- Vers quoi voulons-nous aller ?
- Comment voulons-nous y aller ?

2018 fut l'occasion de penser ensemble à de nouvelles orientations, de nouvelles pistes pour les cinq années à venir. Près de 80 personnes (adhérents, usagers, partenaires, administrateurs, référents et salariés) ont planché lors de quatre débats participatifs. Ce travail débouche sur un nouveau plan d'actions validé lors de la dernière séance du Conseil d'Administration.

Le projet associatif est une synthèse de la réflexion de ces rencontres qui ont toutes débouché sur une proposition de mise en place d'actions de développement. Ce n'est donc pas un simple rapport intéressant à ranger dans un tiroir, mais bien le fil conducteur que nous allons suivre, en réalisant ces actions, sur les cinq prochaines années. L'objectif assigné étant de rendre la MJC encore plus en adéquation avec son temps, encore plus utile et encore plus démocratique.

Lézignan a évolué ces dix dernières années : augmentation de la population, ouverture de la médiathèque et de la cité scolaire, mise en place de la politique de la Ville, ... le nouveau projet de la MJC se devait d'intégrer ces paramètres dans ses perspectives de développement.

Chaque année, à l'occasion de l'Assemblée Générale nous vous ferons un bilan intermédiaire sur le réalisé et sur ce qui nous reste à faire. L'objectif étant vraiment de tout mener d'ici à 2025.

Aux côtés de notre Directeur, Julien SANS, le co-pilotage de ces réunions a été assuré par Nathalie BOULBÈS, Directrice-Adjointe de la FRMJC Languedoc-Roussillon qui nous a accompagnés efficacement pendant ces longs mois. Nous la remercions sincèrement, une fois encore, pour son soutien et son implication.

Toutes les forces vives de la Maison auront ainsi été mobilisées sur ce projet. Un tel déploiement d'énergie et d'intelligence va, j'en suis sûr, déboucher sur des avancées majeures dans les années à venir.

Ainsi donc, dans la transparence la plus totale, toutes les questions ont été posées par les nombreux intervenants. La restitution qui va vous être présentée tout à l'heure est le fruit de ce travail.

Mais nous avons décidé d'aller au-delà de ce projet et d'être plus ambitieux : Comme vous le savez nous avons perdu en 2017 la subvention communale de l'Espace Multimédia, labélisé « Point d'Information Jeunesse ». Ce financement de 25.000 € était versé tous les ans à la MJC et ce depuis 2002.

Deux alternatives s'offraient à nous : soit la fermeture du service et le licenciement des deux postes en CDI, soit la recherche de nouvelles pistes de développement.

Le constat est sans appel : le numérique s'infiltré dans toutes les strates de nos vies et en bouleverse le déroulement. Pour le meilleur et pour le pire. Avec près de 300 usagers par an l'Espace Multimédia favorise aujourd'hui l'accès au numérique des personnes qui en sont éloignées.

Il nous faut investir d'autres champs pour le sauver.

Pour cela nous avons sollicité le « Dispositif Local d'Accompagnement » qui contribue au développement des structures d'utilité sociale. Créé en 2002 par l'État et la Caisse des Dépôts, avec le soutien du Fonds Social Européen, rapidement rejoints par le Mouvement associatif, le DLA, permet aux acteurs de l'Economie sociale et solidaire employeurs (associations, structures d'insertion par l'activité économique, coopératives à finalité sociale) de bénéficier d'accompagnements dans leurs démarches de création, de consolidation et de développement de l'emploi. C'est un dispositif public présent sur tout le territoire.

Depuis 2003, plus de 60.000 structures ont été assistées, représentant 870 000 emplois consolidés.

C'est la consultante Carine PUEYO, du cabinet COMBUSTIBLE de Toulouse qui a assuré cet accompagnement.

La vocation première de Combustible est d'être un outil de lutte contre l'illectronisme et la fracture numérique à destination de tous les publics.

Après cinq séances d'un travail fructueux, nous avons repensé le projet numérique de la MJC qui s'intègre totalement dans le nouveau projet associatif. Nous l'avons restitué le 14 février dernier en présence de partenaires susceptibles de le financer.

Ainsi de nouvelles actions vont émerger et transformer le pôle multimédia de la MJC en véritable « Tiers Lieu ». Ce terme désigne des espaces collaboratifs utilisables de manière flexible.

Ce sont des sites de travail qui constituent une alternative à l'entreprise traditionnelle et au travail indépendant à domicile.

Les tiers-lieux s'adressent à différents types d'actifs :

- les salariés ou les agents du service public, qui peuvent travailler à distance, à proximité de leur domicile, dans des lieux aussi bien équipés et aménagés que l'entreprise ;
- les travailleurs indépendants, start-ups et PME qui se retrouvent dans des espaces de travail aménagés et équipés (salles de réunion, visioconférence) et bénéficient d'animations et d'échanges ainsi que des synergies liées au travail collaboratif.

Notre « hub » numérique comprendra aussi un espace de coworking. Il s'agit d'un lieu partagé qui permet de mutualiser les outils et encourage l'échange et l'ouverture. On peut y réserver un poste fixe ou nomade, et profiter des services propres à chaque lieu (conférences, formations, évènements).

Nous allons également, à courte échéance, ouvrir un FABLAB.

C'est un lieu ouvert au public où il est mis à sa disposition toutes sortes d'outils, notamment des imprimantes 3D ainsi que des machines pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets. La caractéristique principale des Fab Labs est leur ouverture. Ils s'adressent à tous : entrepreneur(-euse)(s), aux designers, aux artistes, aux bricoleur(-euse)(s), aux étudiant(e)(s) ou aux hackers en tout genre, ...). Ils regroupent différentes populations et tranches d'âge. Ils constituent aussi un espace de rencontre et de création collaborative qui permet, entre autres, de fabriquer des objets uniques : objets décoratifs, objets de remplacement, outils..., mais aussi de transformer ou réparer des objets de la vie courante.

Internet est pratiquement incontournable pour pouvoir accéder à un nombre grandissant de services et de démarches, y compris liés au service public. Cela explique l'isolement ressenti lorsqu'internet ne parvient pas jusqu'à nous...

Chaque jour nous devons faire face à une véritable déferlante de nouveaux usages, de technologies innovantes. Ainsi, l'espace bar de la MJC deviendra un bar « connecté ». Déjà, deux postes informatiques en libre accès ont été installés.

Un personnel et deux volontaires en Service Civique y seront chargés :

- d'accompagner l'utilisateur pour rechercher des informations sur un site, créer ou mettre à jour son espace personnel,
- d'apporter un appui pour réaliser des télé-procédures (du type déclaration d'impôts) ou des simulations de prestations,
- d'aider l'utilisateur dans l'utilisation des équipements numériques mis à disposition (ordinateur, scanner, système visio, imprimante, ...) et pour la création d'un compte de messagerie.

Vous le voyez les idées ne manquent pas. Créé en 2002 pour découvrir et pratiquer l'outil informatique à destination principalement des enfants, l'Espace Multimédia, 17 ans après, devient une structure qui accueille tout public. Aujourd'hui on y recherche l'accès aux droits, la médiation numérique et la sécurisation des usages. Ce service, dans des locaux adaptés est unique et indispensable sur ce territoire.

... DANS UNE MJC RÉHABILITÉE ...

Les locaux, parlons-en : Depuis l'extension de 1975, ils n'avaient subi que des aménagements sommaires. Calibré pour 1000 adhérents, le bâtiment en accueillait 1700 en 2013. Le Centre International de Séjour ne répondait plus aux attentes du tourisme social. Dans son programme électoral en 2008, Pierre TOURNIER, écrivait « La Maison des Jeunes et de la Culture fera l'objet de travaux d'aménagement, le Centre International de Séjour, véritable creuset de l'accueil de la jeunesse européenne à Lézignan-Corbières, fera l'objet de toutes les attentions de notre équipe pour lui donner la capacité de répondre aux défis d'un accueil de qualité ». Michel MAIQUE, qui lui a succédé en 2009, a fait de cet engagement une réalité :

Un chantier colossal a été entrepris, en décembre 2013, sur cinq années, pendant lesquelles des bâtiments vétustes, qui ne répondaient pas aux normes d'accessibilité et de sécurité se sont métamorphosés.

La Ville a engagé plus de 2,5 millions d'euros et la MJC près de 170.000 €. L'importance de cette somme peut interpeller.

Toutefois, il faut préciser que ce bâtiment communal était menacé de fermeture par les services préfectoraux.

Quand on voit le résultat final, on peut dire aussi que l'équipe municipale a fait le juste choix d'une réhabilitation en Centre-Ville, plutôt que d'une délocalisation avec construction de bâtiments neufs.

Ainsi, idéalement et historiquement située au cœur même de la Ville, notre Maison, restructurée et largement ouverte sur le Jardin Public, confirme son rôle d'acteur incontournable de la vie associative lézignanaise.

La municipalité croit aux valeurs et à l'impact de la MJC sur notre Cité. Elle nous l'a prouvé en nous dotant d'un bâtiment rénové où les travaux réalisés sont allés bien au-delà d'une simple remise aux normes.

Nous n'avons pas manqué lors de l'inauguration qui s'est tenue le 25 janvier dernier de remercier également les autres partenaires du projet (Préfecture, Département, Sénateur, ...) mais aussi les entreprises, les bureaux d'étude et de contrôle et surtout l'architecte du projet, Bruno GROTTI, qui a pris en compte 99% de nos demandes.

... OUVERTE SUR LA VILLE

Autre acte fort de l'année 2018 c'est la fusion de notre MJC avec l'association sportive ATHLÉTIC CLUB.

Depuis de nombreuses années, dans notre Ville, à 500 mètres l'une de l'autre l'ATHLÉTIC-CLUB et la MJC dispensent des activités similaires (Judo, Fitness ...). Depuis leur naissance, nos deux associations adhèrent aux mêmes valeurs dont principalement celle de favoriser l'accès pour tous à la pratique sportive. Nos deux structures avaient également en commun le même professeur de Judo qui proposait des actions ouvertes aux adhérents des deux sections. Nos entités étaient également confrontées aux mêmes problématiques :

- Baisse des financements publics,
- Réduction des emplois aidés,
- Essoufflement de l'implication des bénévoles dans l'encadrement et la gestion des activités.

Le contexte fragilisant pour le milieu associatif a conduit nos deux associations à réfléchir ensemble à des rapprochements.

Au fil de nos rendez-vous avec Jean-Pierre MIRET le Président de l'Athlétic, de nos discussions, de nos réflexions, s'est dessiné un projet plus global, plus complet, plus abouti et qui apparaît aujourd'hui comme l'unique et incontournable finalité pour pérenniser l'activité de nos clubs.

Très vite le constat que seuls nous ne pouvions y arriver a été fait. La mutualisation des moyens entre nos deux structures va permettre un maintien et un développement de la pratique sportive dans des locaux repris et réaménagés par la MJC.

Les adhérents de « l'ATHLÉTIC CLUB » étaient réunis le 19 Juillet dernier, sous la Présidence de Jean-Pierre MIRET, en Assemblée Générale Extraordinaire pour voter la dissolution de cette emblématique structure lézignanaise créée dans les années 1960. Séduits par le projet de reprise présenté par la MJC, ils ont voté à l'unanimité le transfert de la gestion de cette structure à la MJC au 1er Septembre 2018. Cette décision a été entérinée par la Sous-Préfecture de Narbonne le 30 Juillet.

La fusion permet d'ouvrir la porte à une profonde restructuration, faisant désormais de l'Athlétic-Club et de la MJC une seule et unique maison. Pour autant, le club ne perdra ni son nom, ni son identité et il restera, fidèle à ce qu'ont voulu en faire ses illustres créateurs Guy FABRE et André AMILA : un lieu d'échange et de convivialité où il fera toujours bon se retrouver, jour après jour, pour partager sa même envie sportive.

Pour conclure ce rapport moral, mes remerciements iront comme à l'accoutumée à l'ensemble des acteurs de cette Maison que sont les bénévoles et les salariés Je vais citer un illustre auteur de notre siècle, Alain QUINTANE, qui se plaisait à dire et répéter qu'ils sont tellement en symbiose qu'il est difficile de les distinguer Sachant que certains bénévoles (qui ont pourtant une maison) passent plus de 35 heures par semaine à la MJC, et que l'on trouve des salariés dans les murs bien après leurs heures décomptées de travail... Merci aussi à tous nos partenaires et à notre réseau MJC. Merci surtout à vous, adhérents qui soutenez notre action.

Dans un nouveau cadre moderne ces forces vives de la Maison, qui sont considérables, vont pouvoir se démultiplier pour faire vivre l'esprit de l'Education Populaire qui habite ces lieux sans discontinuer depuis 1946.

La Présidente de la MJC invite les adhérents à voter à bulletin secret le rapport moral et d'orientation.

2 / FINANCES :

La Présidente donne ensuite la parole à Jean PERILLOU, trésorier, qui présente son rapport financier.

2-1 > LECTURE DU RAPPORT FINANCIER par Jean PÉRILLOU :

En exécution de la mission que nous lui avons confiée, le cabinet d'expertise comptable EXCO a arrêté les comptes annuels de la MJC pour la période allant du 1er septembre 2017 au 31 août 2018.

La présentation de nos comptes annuels est conforme aux règles générales d'établissement. Ils ont été vérifiés par le cabinet de commissariat aux comptes, Guy VIDAL, de Béziers, mandaté pour cette mission depuis l'Assemblée Générale de 2005. Voici les éléments financiers significatifs de la saison 2017/2018 et nos perspectives financières pour la saison suivante.

LES CHARGES DE LA MJC EN 2017/2018

Le solde des charges s'élève à **998.172 €** contre **980.288 €** l'an dernier (augmentation de **17.884 €**). Les dépenses sont réparties comme suit :

LES ACHATS

Ils représentent **65.488 €** contre **54.434 €** en 2016/2017 soit **6.6 %** des dépenses totales de la MJC. Ils sont en augmentation de **11.050 €** par rapport à l'exercice précédent. Le compte « alimentation » est le poste qui enregistre la plus forte augmentation par rapport à l'exercice précédent **+ 7.741€**. L'ouverture du restaurant associatif en janvier 2018 a engendré bien évidemment une forte hausse des achats alimentaires. Le compte « travaux bâtiments et fournitures d'entretien » enregistre une hausse de **1.624 €**. Nous avons engagé des petits travaux complémentaires à ceux de la Mairie au niveau du local ski et des circulations du rez-de-jardin.

Les dépenses du compte « textile » s'élèvent à **6.213 €** qui correspondent principalement à l'achat des costumes de danse, des débardeurs pour l'athlétisme et des tee-shirts pour le tennis de table.

Une gestion scrupuleuse du compte « produits d'entretien » a permis d'économiser **620 €** malgré une augmentation de la surface à nettoyer après travaux.

LES SERVICES EXTÉRIEURS

Les services extérieurs s'élèvent à **54.403 €** contre **55.591 €** l'an dernier. Ils représentent **5,5 %** des dépenses totales de l'association. Les coûts des prestations d'encadrement des sections d'activités sont les dépenses les plus importantes avec **23.274 €**. Elles sont en augmentation de **2.552 €**. Cette hausse correspond au lancement de cours supplémentaires en danse de salon et salsa afin de répondre à la demande des adhérents. Ces cours sont encadrés par des autoentrepreneurs.

Les dépenses de location des photocopieurs sont en augmentation par rapport à l'an dernier de **2.848 €**. Toutefois nous avons bénéficié sur l'exercice précédent d'une ristourne exceptionnelle suite à la renégociation des contrats avec la société CANON France. Les dépenses de sous-traitance animation et repas sont en baisse de **5.551 €**. Travaux dans la salle de spectacle obligent, nous n'avons pas accueilli de manifestations culturelles en 2017/2018 et il n'est plus utile de sous-traiter des repas extérieurs suite à l'ouverture de notre propre service de restauration.

LES AUTRES CHARGES EXTERNES

Les autres charges externes s'élèvent à **192.740 €** contre **195.886 €** l'an dernier. Elles représentent **19,3 %** des dépenses totales de l'association. Les comptes qui enregistrent les dépenses les plus importantes sont les frais liés à l'organisation de nos séjours ou de nos sorties (transports, hébergements, repas, visites, compétitions, ...) soit un total de **109.341 €** contre **109.706 €** l'an dernier. Les dépenses liées aux honoraires ont représenté **15.853 €** contre **12.189 €** cette hausse s'explique par le paiement de frais d'avocat pour les procédures d'appels aux Prudhommes suite à la reprise du Centre de Loisirs en 2013. Nous avons reversé la somme de **29.552 €** contre **25.952 €** l'an dernier aux fédérations sportives ou fédérales pour les affiliations, les cotisations et les licences. Signalons quelques économies significatives sur les frais d'affranchissement et de communication pour **2.445 €**.

LES IMPÔTS, LES TAXES ET LES CHARGES DE PERSONNEL

Ces postes représentent **62,3 %** des charges totales de la MJC contre **57,8 %** l'an dernier. Les impôts et taxes se montent à **7.340 €** contre **8.098 €** en 2016/2017 et le montant global des charges de personnel a représenté la somme de **615.027 €** contre **561.286 €** en 2016/2017. Elles enregistrent une augmentation de **52.983 €** par rapport à l'exercice précédent.

Cette hausse importante est liée, là aussi, au coût des condamnations par la Cour d'Appel de Montpellier.

Pour rappel, en 2014, notre association avait été condamnée par les Prudhommes de Narbonne en raison de la non-reprise des salariés de l'ancien gestionnaire du Centre de Loisirs. La Commune nous avait confié ce service en nous demandant expressément de ne pas reprendre l'ancienne équipe. Nous avons fait appel de cette décision et le jugement a été rendu en mars 2018. Ces frais ont été totalement compensés par une provision et par une subvention exceptionnelle de la Ville.

CHARGES FINANCIÈRES, EXCEPTIONNELLES, LES AMORTISSEMENTS ET LES PROVISIONS

Ils ont représenté **6,3 %** des dépenses totales de la MJC en 2017/2018 contre **10 %** en 2016/2017. Ces postes ont engendré une charge de **63.171 €** contre **97.702 €** l'an dernier soit une baisse de dépenses de **34.531 €**. L'an dernier nous avons provisionné une somme de **49.297 €** pour le litige du Centre de Loisirs. Les dotations aux amortissements liées aux investissements (aménagement divers, matériels et mobiliers) représentent la somme de **31.940 €** contre **22.406 €** l'an dernier. Elles sont en augmentation de **9.534 €**. Nous avons profité de cet exercice comptable pour solder les amortissements du matériel remplacé ou hors d'usage pour **4.453 €**. L'exercice 2017/2018 a vu l'engagement des derniers investissements complémentaires liés à la réhabilitation de la MJC. Les amortissements sont lissés sur 10 ans et le détail des investissements engagés en 2017/2018 est consultable dans le bilan comptable. Pour les financer la MJC avait obtenu, en 2016, un prêt au taux de **1 %** d'un montant de **150.000 €**. Souscrit sur 7 ans auprès de la Société Générale ce prêt sera soldé en 2023. Les intérêts de remboursement de ce crédit ont représenté la somme de **1.161 €** cette année.

LES PRODUITS DE LA MJC EN 2017/2018

Le solde des produits s'élève à **1.022.359 €** contre **983.923 €** la saison précédente soit **38.436 €** de recettes supplémentaires.

Les recettes sont réparties comme suit :

LES VENTES DE PRODUITS ET DE PRESTATIONS

Elles représentent **37,3 %** de nos recettes totales et s'élèvent à **381.320 €** contre **365.292 €** l'an dernier soit une progression de **16.028 €**. Les recettes liées à l'hébergement et à la restauration sont en forte augmentation : **117.059 €** en 2017/2018 contre **80.638 €** en 2016/2017. Ce surplus de recettes (**36.421 €**) est lié à l'ouverture, depuis janvier 2018, du service restauration pour les usagers et les adhérents mais aussi à une augmentation du nombre de nuitées. Signalons qu'en 2017/2018 les prestations liées à l'animation du Centre de Loisirs se sont élevées à **84.702 €** contre **81.299 €** en 2016/2017 soit une augmentation de recettes de **3.403 €**. Les recettes de ventes au bar sont également en progression avec **+ 3.315 €** soit un total de **4.810 €** sur l'exercice. Par contre celles des produits des manifestations diminuent de **13.075 €**. Cette baisse s'explique notamment par la non-reconduction du week-end chantant en 2018. Les produits des sorties et des séjours ont enregistré **105.220 €** de recettes contre **92.845 €** en 2016/2017. Ils augmentent de **12.374 €**. Nous avons également enregistré, sur cet exercice, une baisse de recettes de **18.333 €** pour le fonctionnement de l'Espace Multimédia et du Point d'Information Jeunesse. Il s'agit de la suppression de la participation financière de la Mairie qui, depuis 2002, soutenait cette structure à raison de **25.000 €** par an. Cela nous impose de trouver d'autres financements pour maintenir ce service et les emplois affectés. Le pôle multimédia / PIJ accueille chaque année près de 300 personnes.

LES SUBVENTIONS

Les subventions ont représenté cette année **27,8 %** des recettes de la MJC (contre **33,5 %** l'an dernier) soit une baisse de **45.650 €** entre les deux exercices comptables (**284.131 €** contre **329.781 €**). La principale baisse constatée est la subvention de l'Etat sur l'emploi pour **27.745 €**. Cela correspond à la baisse des financements des postes en contrats aidés annoncés par le Gouvernement en 2017. Malgré la perte, ces aides à l'emploi ont représenté sur l'exercice comptable une recette de **119.559 €** qui va encore se réduire en 2018/2019. Les subventions du Centre National de Développement du Sport sont en baisse cette année de **3.608 €** par contre les financements liés à la formation des bénévoles augmentent de **2.400 €**.

Concernant les subventions de la Ville nous enregistrons une stabilité pour l'aide au fonctionnement et une baisse sur les dotations attribuées aux clubs et sections (**-1.600 €**). Nous avons obtenu une subvention exceptionnelle de **21.000 €** de la Mairie pour solder les litiges avec les anciens salariés du Centre de Loisirs avant transfert à la MJC. Les subventions de la Communauté des Communes pour la politique sportive et culturelle de la MJC augmentent de **3.000 €**. Les subventions de la CAF de l'Aude augmentent de **1.500 €** et nous avons obtenu une aide de **2.500 €** de l'AGEFIPH pour l'aide à l'embauche de travailleurs reconnus handicapés.

LES COTISATIONS, LES ADHÉSIONS ET LE SPONSORING

Ces postes de recettes représentent la somme totale de **247.226 €** contre **258.249 €** l'an dernier (**-11.023 €**) soit **24,2 %** des recettes totales de la structure contre **29,3 %** l'an dernier. Même si le nombre d'adhérents a augmenté les produits enregistrent une diminution de **13.659 €**. Cela s'explique par le fait que le nombre d'inscriptions d'adhérents à plusieurs clubs ou sections est en diminution par rapport à l'exercice précédent.

LES AUTRES PRODUITS ET LES REMBOURSEMENTS DIVERS

Ces postes de recettes représentent la somme totale de **109.689 €** contre **30.599 €** l'an dernier (**+ 79.090 €**) soit **10,7 %** des recettes

totales de la structure contre **3,1 %** l'an dernier. Cette importante augmentation s'explique par la reprise de la provision mise de côté en 2016/2017 pour les litiges des prudhommes que nous réintégrons dans l'exercice comptable pour **49.297 €** et la reprise d'un acompte versé à l'une des salariées du précédent gestionnaire du Centre de Loisirs lors du paiement de la partie exécutoire en 2014 pour **17.172 €**. Les remboursements divers (costumes danse, photocopies, rachat de matières premières par les adhérents, ...) sont en diminution de **5.258 €** par rapport à l'exercice précédent. Par contre les remboursements de la CPAM et la prévoyance concernant les arrêts de travail des salariés augmentent sur cet exercice de **3.050 €**. Avec l'ouverture du service restauration sont désormais comptabilisés des avantages en nature au personnel des cuisines (repas pendant le service) pour **1.603 €**.

Pour conclure ce rapport financier, il est important de préciser que l'exercice fait ressortir un résultat positif de 24.187 €. Cette somme est le fruit d'une gestion rigoureuse de la structure mais également d'une amélioration de nos prestations d'hébergement et depuis quelques temps de restauration.

Cependant, il convient de préciser qu'elle ne représente que 2,36 % du budget total de la MJC.

Je vous rappelle, comme chaque année, qu'il est très important d'augmenter les fonds propres de l'association.

Nous sommes sur la bonne voie, mais il reste encore du chemin à parcourir pour parvenir à une somme raisonnable pour une structure qui a dépassé le million d'euros de budget. De plus, il reste encore des inquiétudes à cause de la poursuite de la baisse des contrats aidés qui devrait avoir un impact plus important sur l'exercice 2018/2019.

Pour faire face, en partie, à ces nouveaux enjeux, une augmentation des cotisations a été engagée à la rentrée de septembre 2018 ainsi que la hausse des tarifs de nos prestations du centre de loisirs depuis janvier 2019.

Les travaux de rénovation de la MJC, en particulier du Centre International de Séjour et de la cafétéria, vont contribuer aussi à continuer dans la bonne direction. Le projet de l'Athlétic-Club va également, à terme, apporter de nouvelles rentrées financières. Toutefois, nous devons, dans un premier temps, couvrir les investissements importants liés à cette opération avant d'en récolter les fruits. Malgré cela, il reste très important de trouver de nouvelles ressources. C'est pourquoi la MJC cible de d'autres orientations qui vous seront présentées tout à l'heure et incluses dans notre nouveau projet associatif (prévu pour la période 2019-2024).

Un petit rappel concernant le mécénat auprès des particuliers (pour un don de 100 €, le donateur récupère 66 € en économie d'impôts sur le revenu, soit un coût de 34 €) et auprès des entreprises (calcul basé sur le même mécanisme mais avec des taux d'exonération différents). Si vous connaissez des entreprises susceptibles de soutenir notre action, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

Enfin, n'oubliez pas de fréquenter, à l'occasion ou régulièrement notre cafétéria.

Je vous remercie pour votre attention.

2-2 > DOCUMENTS COMPTABLES COMMUNIQUÉS AUX ADHÉRENTS :

Les adhérents ont reçu dans leur dossier :

- Le compte de résultat du 01/09/2017 au 31/08/2018 (général et analytique), les tableaux et commentaires.
- Le bilan financier au 31/08/2018, les tableaux et commentaires
- L'évaluation des contributions volontaires en nature des bénévoles

(Voir dossier AG 2019 téléchargeable sur le site internet : www.mjc-lezignan-corbieres.com – Pages 12 à 18)

2-3 > RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Julien SANS annonce que le Commissaire aux Comptes, Guy VIDAL du cabinet FIDURIS AUDIT de Béziers est absent suite à un décès familial. Il délègue Alain QUINTANE pour la lecture de son rapport.

« Mesdames et Messieurs les Membres de l'Association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit annuel des comptes annuels de la MJC de Lézignan-Corbrières relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION :

Référentiel d'audit :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance :

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS :

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

En résumé, les diligences effectuées par le Commissaire aux Comptes pour fonder son appréciation se sont portés sur :

- les contrôle des recettes de l'association : prestations, subventions et cotisations des adhérents ;*
- la vérification des charges d'exploitation et plus particulièrement des frais de personnel et des provisions constatées ;*
- l'examen attentif des comptes d'actif et de passif du bilan.*

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant des informations nécessaires relatives à la continuité de l'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L823-10-1 du code du commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Alain QUINTANE, précise que le Commissaire aux Comptes souligne qu'au regard des règles et principes français, les comptes de la MJC arrêtés au 31/08/2018 tels qu'ils sont présentés à l'Assemblée Générale sont réguliers et sincères. Guy VIDAL, du Cabinet Fiduris Audit, donne quitus au Conseil d'Administration de la MJC.

La Présidente invite ensuite les adhérents à voter à bulletin secret les rapports et tableaux financiers.

3 / TAUX DES CARTES MJC 2019/2020 :

Isabelle POURGINE présente ensuite les taux de cotisations pour 2019/2020 (en vigueur à partir de septembre 2019) qui sont soumis à l'approbation des adhérents. Il est proposé par le Conseil d'Administration de maintenir les tarifs 2018/2019 pour 2019/2020 :

- De 0 à 15 ans : 15 €
- De 16 à 25 ans : 20 €
- De 26 ans et + : 25 €

La Présidente fait procéder au vote à bulletin secret.

4 / Elections :

Isabelle POURGINE procède ensuite à la proclamation des résultats du tiers sortant et à la reconduction des membres associés :

4-1 > RESULTATS DES ELECTIONS DES MEMBRES ACTIFS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Isabelle POURGINE rappelle que pour la première fois, conformément à la révision du règlement intérieur, entrée en vigueur au 01/01/2019, l'élection des administrateurs se fait désormais sur la période des quinze jours qui précèdent l'Assemblée Générale Annuelle. Cette année l'élection était couplée avec celles des référents des clubs et des délégués des sections qui sont élus pour trois ans.

Candidats sortants (élus ou réélus en 2016) > Roger GEFROY, Michelle LEVY, Martine MERCIER, Christiane NASTORG, Fabienne POINCIN, Isabelle POURGINE, Marie-Thérèse TOULOUZE et Claire VALETTE.

Deux autres postes sont à pourvoir suite à démissions enregistrées (Jacky PINTEAUX et André CASTEL).

Se représentent > Roger GEFROY, Martine MERCIER, Christiane NASTORG, Fabienne POINCIN, Isabelle POURGINE, Marie-Thérèse TOULOUZE et Claire VALETTE.

Nouvelles candidatures > Christine FERRERES, Elise BERTHELOT, Daniel HATTON, Annette PAUC, Sarah PERCIE DU SERT.

Nous avons donc enregistré 12 candidats pour 10 postes à pourvoir. Les adhérents ont été invités à voter à bulletin secret. Ayant plus de candidats que de postes à pourvoir l'élection s'est faite à la majorité relative.

La Présidente communique les résultats :

	NOMBRE DE VOTANTS	353		
	NOMBRE DE BULLETINS NULS	7		
	NOMBRE EXPRIMÉS	346		
			TOTAL	
1	BERTHELOT Élise	230	66,47%	Elue
2	FERRERES Christine	240	69,36%	Elue
3	GEFFROY Roger	217	62,72%	Réélu
4	HATTON Daniel	208	60,12%	Elu
5	MERCIER Martine	272	78,61%	Réélue
6	NASTORG Christiane	248	71,68%	Réélue
7	PAUC Annette	180	52,02%	Non-Elue
8	PERCIE DU SERT Sarah	264	76,30%	Elue
9	POINCIN Fabienne	269	77,75%	Réélue
10	POURGINE Isabelle	285	82,37%	Réélue
11	TOULOUZE Marie-Thérèse	165	47,69%	Non-Elue
12	VALETTE Claire	243	70,23%	Réélue

Les candidats sont élus pour un mandat de trois ans de 2019 à 2022.

Isabelle POURSIINE félicite les personnes élues ou réélues. Elle remercie également les personnes qui sont pas réélues dont plus particulièrement Marie-Thérèse TOULOUZE.

La Présidente précise également que le Conseil d'Administration a décidé de nommer André CASTEL membre d'honneur.

4-2 > ELECTION DE MEMBRES ASSOCIES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Présidente rappelle le règlement des membres associés. Ils peuvent être des personnes physiques ou morales choisies avec leur accord en fonction de l'intérêt qu'elles représentent pour l'association. Les membres associés sont proposés par le Conseil d'Administration au suffrage des adhérents, tous les ans, lors de l'Assemblée Générale. Ils sont élus à bulletin secret et à la majorité absolue des votants présents ou représentés.

Les membres associés peuvent ne pas être reconduits sur proposition du Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale. Est proposé pour un poste de membre associé :

> Jean-Pierre SALETTE (Reconduction)

Le vote se déroule à bulletin secret.

4-3 > PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS DES REFERENTS ET DELEGUES DES CLUBS ET SECTIONS DE LA MJC

Isabelle POURSIINE proclame le résultat des élections. Les mandats seront valables pour les trois ans à venir (jusqu'à l'AG 2022). Le Directeur précise que dans les clubs (qui ne fonctionnent qu'avec des bénévoles), les adhérents étaient invités à voter pour un binôme référent-suppléant et pour les sections (donc animées par un professionnel) il s'agissait d'élire un référent associé au professionnel. Les missions précises sont consultables dans le règlement intérieur au titre 8 (téléchargeable sur le site internet).

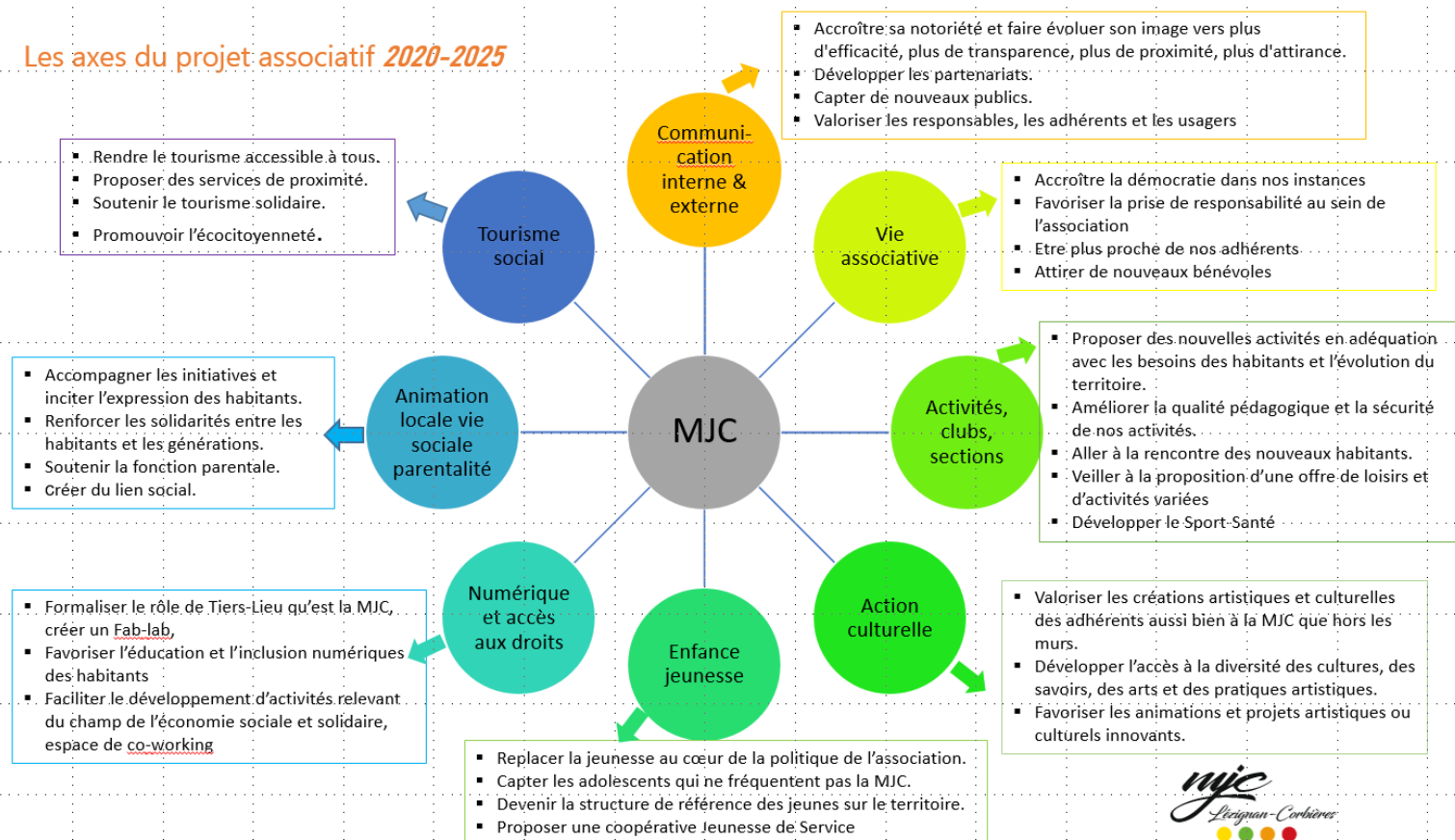
ACTIVITES	RESPONSABLES	INSCRITS	TAUX DE PARTICIPATION PAR CLUB	VOTANTS				
				POUR	CONTRE	NULL		
AIKIDO	ELAOUD Hamid (Délégué)	20	10,00%	2	2	0	0	ELU
ANGLAIS	MERCIER Martine (Déléguée)	30	20,00%	6	5	0	1	ELUE
AQUARELLE	PAULUS Jacques (Délégué)	12	16,67%	2	1	1	0	NON ELU
ATHLETIC CLUB	MIRET Jean-Pierre (Délégué)	337	19,58%	66	64	1	1	ELU
ATHLETISME	VILLODAS Séverine (Titulaire) / PINTEAUX Jacky (suppléant)	108	16,67%	18	18	0	0	ELUS
BRIDGE	THEALLER Bertrand (Titulaire) / PINTEAUX Jacky (suppléant)	14	100,00%	14	13	1	0	ELUS
BRODERIE	MARTIN Suzanne (Titulaire) / CAPDEVILLE Marie-Christine (suppléante)	15	66,67%	10	10	0	0	ELUES
CLUB LECTURE	DAMAS Jean-Marie (titulaire) / PERCIE DU SERT Sarah (suppléante)	15	46,67%	7	7	0	0	ELUS
COMPAGNIE ART SCENIQ	QUINTANE Alain (titulaire) / PERILLOU Jean (suppléant)	10	40,00%	4	3	0	1	ELUS
COMPAGNIE TILLEUL	FABRY Roger (titulaire) / MARCELLIN Monique (suppléante)	6	66,67%	4	3	0	1	ELUS
DANSE DE SALON	BOURREL Patricia (Déléguée)	29	17,24%	5	5	0	0	ELUE
DANSE MODERNE	PAUBLANT Delphine (Déléguée)	64	7,81%	5	5	0	0	ELUE
DECOUVERTE PATRIMOINE	DAMAS Jean-Marie (titulaire) / DAMAS Aline (suppléante)	138	41,30%	57	56	0	1	ELUS
DESSIN PEINTURE	PUIG Marion (Déléguée)	72	29,17%	21	21	0	0	ELUE
ENSEMBLE VOCAL	DAMAS Jean-Marie (Titulaire) / DAMAS Aline (suppléante)	86	34,88%	30	28	0	2	ELUS
JEUX DE MÉMOIRE	DAMAS Aline (Titulaire) / PEREZ Francine (suppléante)	11	90,91%	10	10	0	0	ELUES
JUDO	LEVY Michelle (Déléguée)	114	6,14%	7	7	0	0	ELUE
LEZIPHILO	FERRUCCI Mylène (Titulaire) / GARCIA Bernard (suppléant)	19	68,42%	13	13	0	0	ELUS
MÉMOIRE LEZIGNANAISE	ESCARÉ Marie-José (Déléguée)	11	81,82%	9	9	0	0	ELUE
PATCHWORK	BANZET Julie (Titulaire) / PINTEAUX Bernadette (suppléante)	14	42,86%	6	6	0	0	ELUES
PHOTOGRAPHIE	PAUC Annette (Titulaire) / GRANAT Didier (suppléant)	6	83,33%	5	4	1	0	ELUS
POTERIE	PAULUS Jacques (Délégué)	41	19,51%	8	8	0	0	ELU
QI GONG	BERTHELOT Elise (Déléguée)	22	22,73%	5	3	2	0	ELUE
RANDO MONTAGNE	PEREZ Francine (Titulaire) / SORIA Evelyne (suppléante)	23	73,91%	17	17	0	0	ELUES
RANDO PEDESTRE	POINCIN Fabienne (Titulaire) / FABRE Béatrice (suppléante)	187	53,48%	100	95	2	3	ELUES
SCRABBLE	DAMAS Aline (Titulaire) / LANDRY Nicole (suppléante)	13	61,54%	8	8	8	0	ELUES
TENNIS DE TABLE	POURSIINE Isabelle (Déléguée)	49	44,90%	22	22	0	0	ELUE

5 / PRESENTATION DU PROJET ASSOCIATIF (2020-2025) :

Julien SANS, Directeur, présente le rapport d'activité sous forme de diaporama.

Ce projet associatif a été élaboré par quatre débats, trois commissions, des sondages, des enquêtes et l'apport du DLA. Il sera mis en place sur 5 ans (jusqu'en 2025). Pour rappel, le précédent projet comportait 114 actions dont 90% ont été réalisées, nous l'avons centré sur des thématiques donnant lieu à 4/5 actions chacun. Ces axes stratégiques, leurs objectifs et leurs actions vous seront communiqués dans une plaquette qui sera diffusée à la fin de l'année.

Les axes du projet associatif 2020-2025



La Présidente invite l'assemblée à procéder au vote du projet associatif 2020-2025 et les bulletins de vote sont déposés dans l'urne pour le dépouillement réalisé par des bénévoles.

6 / RAPPORT D'ACTIVITÉ :

Julien SANS, directeur, présente le rapport d'activité sous forme de diaporama.

Ce rapport d'activité présente les actions de notre association entre le 1^{er} septembre 2017 et le 31 août 2018. Il est présenté selon les grands domaines stratégiques de fonctionnement de la MJC. La diversité, la quantité et la qualité des activités et des actions de la MJC en 2017/2018 sont le fruit d'un travail collectif entre bénévoles et professionnels. La collaboration de l'ensemble des acteurs trouve son efficacité, dans le respect des statuts de chacun, par une répartition claire des champs d'intervention et des échanges nombreux, de sorte que, les décisions et leur mise en œuvre s'opèrent dans les meilleures conditions. Depuis 1946, cette complémentarité entre les bénévoles et les professionnels est le socle indispensable pour la pérennité de la structure.

Julien SANS précise que le rapport d'activité ne fait pas l'objet de vote, les clubs nouveaux de cette année ne sont donc pas présents dans ce bilan. Le rapport d'activité 2015/2016 traite de :

- La vie associative,
- le bénévolat,
- la gestion du personnel,

- les publics adhérents,
- les sections et clubs d'activités,
- l'action culturelle et l'animation locale,
- les séjours,
- l'Espace Jeune,
- l'ALSH Lausetta,
- le Point d'Information Jeunesse
- la communication de l'association,
- le Centre International de Séjour

La parole est donnée à la salle et Jacky PINTEAUX demande si le fonctionnement de l'ALSH le mercredi n'engendre pas une possible concurrence avec les activités proposées par la MJC au même moment. Mohamed EL HACHIMI indique que suite au changement des rythmes scolaires, 65 enfants sont présents le matin et 50 l'après-midi en moyenne. Le Directeur de la MJC précise quant à lui, que les enfants présents le mercredi à l'ALSH sont ceux dont les parents travaillent, qui ne peuvent donc pas participer aux activités d'une heure et demie, ils n'ont pas d'autres moyens de garde. De plus, il y a la possibilité pour les parents de n'inscrire leur enfant que le matin et au déjeuner pour justement participer à une activité. Il ne s'agit pas du tout du même public, il n'y a donc aucune concurrence à redouter.

A la fin de son intervention, Julien SANS, adresse ses sincères remerciements aux membres du bureau et à l'équipe de professionnels.

Il remercie les bénévoles, administrateurs et membres du Bureau impliqués ainsi que les salariés qui donnent beaucoup de leur temps au-delà de leurs horaires.

(Voir dossier « RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017/2018 » téléchargeable sur le site internet : www.mjc-lezignan-corbieres.com – rubrique AG)

7 / VŒUX DES ADHÉRENTS OU DES CLUBS :

L'AG est aussi le moment d'émettre des vœux ou poser des questions :

- **Nicole CLARETO demande s'il y aurait des volontaires pour s'occuper et entretenir les plantes dans la MJC ?**

La Présidente précise que les bonnes volontés sont invitées à se faire connaître auprès du secrétariat.

- **Robert PAULET pour la rando-santé demande si l'on ne peut pas restreindre le nombre de marcheurs ?**

Fabienne POINCIN, la responsable, s'engage à lui répondre personnellement.

- **Bertrand THEALLER du bridge demande s'il serait possible de proposer des ateliers bridge aux écoles ?**

Julien SANS précise que le processus est en marche et qu'il correspond au projet associatif à savoir travailler avec les établissements scolaires de la Ville.

- **Marion PUIG donne à lire une question écrite sur sa procuration. L'adhérente ne comprend pas pourquoi elle a dû subir l'augmentation du tarif de sa séance de gymnastique douce alors qu'elle ne profite pas des autres activités de l'Athlétic Club.**

Julien SANS rappelle que l'augmentation est liée à une nouvelle formule qui permet de pratiquer l'activité tout l'année scolaire même pendant les vacances. L'augmentation du prix correspond aux temps d'activités supplémentaires proposés. Il n'est pas possible de faire du cas par cas. Peut-être qu'ultérieurement on pourra installer un système de portique séparant les activités gym et muscu et permettant ainsi deux formules différentes. Mais pour l'instant la MJC investit déjà 450 000€ pour réaliser les travaux nécessaires à l'AC. De plus, il ne faut pas oublier que contrairement aux locaux de la MJC qui sont la propriété de la Mairie et dont les frais d'électricité, d'eau et gaz sont pris en charge par celle-ci ; les locaux de l'Athlétic club sont la propriété de la MJC, il faut donc payer ces frais-là.

8 / INTERVENTIONS DES ADHÉRENTS ET INVITÉS :**Valérie DUMONTET, vice-présidente du Conseil Départemental :**

« Je me devais de participer à votre AG. Ce rendez-vous est toujours pour moi un rendez-vous important car il illustre votre vitalité et les perspectives que vous créez. L'hommage rendu à André CASTEL et la présence de nombreux jeunes dans la salle témoigne de votre volonté de transmettre les valeurs et les bases de l'Education Populaire. Je suis une élue et la transmission est parfois difficile mais l'Education Populaire est là pour me rappeler sa nécessité. Cette Education Populaire dans laquelle je suis née m'a forgée en tant que femme, élue et citoyenne. Elle rappelle les valeurs fondamentales de la mixité à tous les niveaux, convictions politiques, croyances religieuses, âges, sexes... Elle forge une communauté car c'est un lieu de socialisation et d'altérité et donc de richesse humaine.

Je suis moi-même entrée au Conseil National de l'Education et de la Jeunesse et je serai à vos côtés pour faire entendre la voix de l'Education populaire qui malheureusement est souvent oubliée dans les textes et enjeux nationaux. Mon souhait est notamment de l'implanter au niveau de l'Education Nationale car je suis persuadée que cette Education Populaire permet aux enfants de devenir des êtres engagés, autonomes et citoyens.

L'outil rénové dont vous disposez dorénavant et votre volonté vous mèneront sur le bon chemin et continuer à nous solliciter, nous serons là ! »

Daniel JEAN PIERRE, Directeur de la FDR des MJC

« Je rejoins complètement Valérie DUMONTET dans son analyse de la MJC qui la définit comme une structure référente dans le département et j'aimerais insister sur deux points :

Premièrement, son équipement qui fait de Lézignan le centre du monde en région Occitanie. La MJC est identifiée pour son projet, son accueil de qualité et son adaptation aux nouvelles demandes. Elle contribue à l'attractivité de Lézignan et à son impact économique.

Deuxièmement, c'est une référence par rapport à la façon dont elle construit son projet avec une analyse collective, globale et novatrice. Elle a élaboré son nouveau projet associatif en tenant compte des nouveaux besoins donc elle est en phase avec son public et continue ainsi à créer du lien. Elle est une vraie réponse aux enjeux du territoire et elle devient un levier de possibles pour construire du lien social grâce à la démocratie qu'elle fait vivre.

La MJC est une référence du réseau des FDR d'Occitanie puisque c'est dans ses locaux que la nouvelle région s'est créée et c'est encore dans ses locaux qu'auront lieu les 12 et 13 avril les AG de fusion des deux FR de Midi-Pyrénées et du Languedoc Roussillon. Elle est un exemple pour toutes les MJC de France qui peuvent s'en inspirer.

Je tiens également à remercier la Municipalité de Lézignan qui a permis la création de cette structure mais surtout qui a pris le temps de réaliser ce projet en association étroite avec les responsables de la structure. Non seulement le soutien est important mais en plus il a du sens.

Enfin je tiens à remercier les dirigeants et les autres membres de la MJC qui sont les représentants de l'Education Populaire. La MJC n'a pas de souci à se faire pour l'avenir car c'est déjà la MJC de demain ! »

Nicole BOUSQUET, représentante de la Mairie de Lézignan-Corbières :

« Bonjour à tous et à toutes, je suis ravie de la nouvelle formule innovante de l'AG qui comme l'inauguration est un franc succès. La MJC est un outil central en Occitanie et son importance est reconnue par Michel MAIQUE qui le prouve par son soutien notamment à l'acquisition de l'Athlétic Club. Merci à Jean Pierre MIRET d'avoir appelé la MJC pour cette reprise. Cette nouvelle MJC fonctionne au-delà des espérances avec également son CIS et le CLSH, ce qui entraîne mes pensées vers ma collègue Mme VAISSIERE et Jean TARBOURIECH. Je tiens également à remercier tous les bénévoles qui ont une position fondamentale, à Julien SANS qui entraîne et donne confiance à tous pour créer la mixité sociale de la Maison, et à Isabelle POURSIÈNE qui est toujours disponible malgré son activité professionnelle.

J'informe les adhérents que la MJC a été déléguée par la Mairie pour organiser le Marché aux fleurs et la Fête de la bière place Cabrié. Nous sommes fiers de cette délégation et comptons sur votre présence. Merci à tous. »

9 / PROCLAMATION DES RÉSULTATS :

Les opérations de dépouillement étant terminées, Isabelle POURSIÈNE communique les résultats des votes. L'élection du bureau se fera ce jour à 15h.

RÉSULTATS DES VOTES DES RAPPORTS (176 votants - 176 exprimés)

		POUR	CONTRE
VOTE N°1	RAPPORT MORAL DE LA PRÉSIDENTE	176	0
VOTE N°3	RAPPORT FINANCIER DU TRÉSORIER COMPTE DE RÉSULTAT DU 01/09/17 AU 31/08/18 BILAN FINANCIER AU 31/08/18	174	2
VOTE N°4	TAUX DES COTISATIONS 2018/2019 De 0 à 15 ans : 15 € / De 16 à 25 ans : 20 € / A partir de 26 ans : 25 €	175	1
VOTE N°5	VOTE POUR LES MEMBRES ASSOCIÉS <u>Liste proposée par le Conseil d'Administration :</u> Jean-Pierre SALETTE	174	2
VOTE N°6	PROJET ASSOCIATIF 2020-2025	176	0

L'Assemblée Générale 2019 est clôturée à 12h30 et se poursuit par un apéritif dînatoire.

La Secrétaire de Séance
Delphine PAUBLANT



La Présidente
Isabelle POURGINE



Le Directeur
Julien SANS

